



**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUR LA
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

**NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE
(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021)**

Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt économique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport : de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux.

Ce rapport indique les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. Il rend également compte de la rémunération totale et des avantages de toutes natures versées, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

Sommaire

Table des matières

Titre I : COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.....	4
TITRE II. PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR ...	17
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	17
TITRE III. PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE POUR LES COMPTES SOCIAUX.....	21
TITRE IV. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL	22
TITRE V REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	23

Titre I : COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2021 a nommé Madame Adidjatou HASSAN ZANOVI en qualité d'Administrateur.

Ainsi au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration est composé de douze (12) administrateurs suivant le tableau ci-après :

Identité complète administrateur personne physique ou morale	Identité complète représentant permanent de la personne morale	Fonction
Monsieur Jean Kacou DIAGOU	N/A	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Amadou KANE	N/A	Administrateur
Monsieur Edouard MESSOU	N/A	Administrateur
Madame Madeleine YAO	N/A	Administrateur
Monsieur François KABORE	N/A	Administrateur
Monsieur Christian NOYER	N/A	Administrateur
Madame Adidjatou HASSAN ZANOVI	N/A	Administrateur
NSIA Participations	Monsieur Bernard N'DOUMI	Administrateur
NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire)	Madame B. Janine Kacou DIAGOU	Administrateur
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	Monsieur Charles Denis KOUASSI	Administrateur
Banque Nationale du Canada	Monsieur Dominic JACQUES	Administrateur
IPS CGRAE	Monsieur Abdrahamane BERTE	Administrateur

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs non exécutifs et d'administrateurs indépendants conformément aux dispositions de l'article 10 de à la circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Il ressort des formulaires de déclarations de conflit d'intérêt et sur l'honneur dûment renseignés par les administrateurs, la situation des mandats d'administrateurs qu'ils exercent dans d'autres sociétés présentées dans le tableau ci-dessous :

Identité de l'Administrateur	Qualité d'administrateur	Mandats dans l'établissement	Date de prise de fonction	Autre(s) mandat(s)
Monsieur Jean Kacou DIAGOU	Administrateur non exécutif	Président du Conseil d'Administration / Membre du Comité de Crédit	AGO 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - NSIA Assurances (Bénin) - NSIA Vie Assurances (Bénin) ; - NSIA Assurances (Bissau) ; - NSIA Assurances (Cameroun) ; - NSIA Vie Assurances (Cameroun) ; - NSIA Assurances (Congo) ; - NSIA Vie Assurances (Congo) ; - NSIA Assurances (Côte d'Ivoire) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) ; - NSIA Assurances (Gabon) ; - NSIA Vie Assurances (Gabon) ; - NSIA Insurance (Ghana) ; - NSIA Assurances (Guinée) ; - NSIA Vie Assurances (Guinée) ; - NSIA Banque Guinée ; - NSIA Assurances (Mali) ; - NSIA Vie Assurances (Mali) ; - NELSON Re Côte d'Ivoire ; - NSIA Participations ; - NSIA Assurances (Sénégal) ; - NSIA Vie Assurances (Sénégal) ; - NSIA Assurances (Togo) ; - NSIA Vie Assurances (Togo) ; - NSIA Asset Management ; - TCHEGBAO SA ; - MANZI FINANCES SA. - AGC-VIE.
Monsieur Amadou KANE	Administrateur non exécutif	Président du Comité des Risques	AGO 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - NSIA Banque Bénin ; - NSIA Banque Guinée ; - NSIA Participations ; - NSIA Asset Management ; - BGFH Holding ;

Identité de l'Administrateur	Qualité d'administrateur	Mandats dans l'établissement	Date de prise de fonction	Autre(s) mandat(s)
				<ul style="list-style-type: none"> - MTOA ; - AFRICA 50 ; - BICI-Mali ; - OFM Sénégal ; - OFM Mali ; - Microcred.
Madame Madeleine YAO	Administrateur non exécutif	Président du Comité de Rémunération et de Nomination	AGO 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Société d'Economie Mixte Marché de Gros de Bouaké - Fondation Sacré Cœur Missionnaire de la Charité
Monsieur Edouard MESSOU	Administrateur indépendant	Président du Comité d'Audit / Membre du Comité de Rémunération et de Nomination	AGO 28/05/2019	Orange Bank Africa
Monsieur Christian NOYER	Administrateur non exécutif	N/A	AGO 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - NSIA Banque Bénin - NSIA Asset Management - Power Corporation du Canada - SETL Ltd
Monsieur François KABORE	Administrateur Indépendant	Membre du Comité de Rémunération et de Nomination / Membre du Comité des Risques	AGO 28/05/2019	N/A
Madame Adidjatou HASSAN ZANOVI	Administrateur Indépendant	Membre du Comité d'Audit / Membre du Comité de Crédit	AGO 06/08/2021	N/A
NSIA Vie Assurances (CI) Représentée par Madame B. Janine Kacou DIAGOU	Administrateur non exécutif	Membre du Comité d'Audit	AGO 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent NSIA Participations à NSIA Assurances (Bénin) ; - NSIA Vie Assurances (Bénin) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Bissau) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Cameroun) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Vie Assurances (Cameroun) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Congo) ; - NSIA Vie Assurances (Congo) ; - Représentant permanent de NSIA

Identité de l'Administrateur	Qualité d'administrateur	Mandats dans l'établissement	Date de prise de fonction	Autre(s) mandat(s)
				<ul style="list-style-type: none"> Participations à NSIA Assurances (Côte d'Ivoire) ; - NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Finance ; - Représentant de NSIA Participations à NSIA Assurances (Gabon) ; - Représentant de NSIA Assurances (Gabon) à NSIA Vie Assurances (Gabon) ; - NSIA Insurance (Ghana) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Guinée) ; - NSIA Vie Assurances (Guinée) ; - NSIA Banque Guinée ; - NSIA Assurances (Mali) ; - NSIA Vie Assurances (Mali) ; - NELSON Re Côte d'Ivoire ; - Représentant permanent de MANZI Finances SA à NSIA Participations ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Sénégal) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Vie Assurances (Sénégal) ; - Représentant permanent de NSIA Participations à NSIA Assurances (Togo) ; - NSIA Vie Assurances (Togo) ; - Représentant de NSIA Participations à NSIA Asset Management. - TCHEGBAO SA ; - MANZI FINANCES SA ; - BGF Bank Sénégal ; - BGF Bank Côte d'Ivoire.

Identité de l'Administrateur	Qualité d'administrateur	Mandats dans l'établissement	Date de prise de fonction	Autre(s) mandat(s)
NSIA Participations Représentée par Monsieur Bernard N'DOUMI	Administrateur non exécutif	Président du Comité de Crédit	AGO 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - NSIA Assurances (Côte d'Ivoire) ; - NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) ; - NSIA Assurances (Togo) ; - NSIA Vie Assurances (Togo)
IPS CNPS Représentée par Monsieur Charles Denis KOUASSI	Administrateur non exécutif	Membre du Comité des Risques	AGO du 28/05/2019	N/A
Banque Nationale du Canada Représentée par Monsieur Dominic JACQUES	Administrateur non exécutif	N/A	AGO du 28/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de la BNC à NSIA Participations - ABA Bank (Cambodge) - ATA IT Ltd (Thaïlande)
IPS CGRAE Représentée par Monsieur Abdrahamane BERTE	Administrateur non exécutif	N/A	AGO du 28/05/2019	N/A

II. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit et approuve la stratégie globale de l'établissement, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.

Il assume la responsabilité ultime de la solidité financière de l'établissement et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Banque et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

III. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

3.1. Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 18.4 des statuts de la Banque.

Il convient de noter que les commissaires aux comptes (les Cabinets KPMG et GRANT THORNTON CI) sont également convoqués aux réunions du Conseil d'Administration intéressant leur mission.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les commissaires aux comptes régulièrement convoqués étaient présents aux réunions du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes clos le 31 décembre 2020 et les comptes semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Ont également pris part aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateurs (*sans droit de vote*) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Monsieur Jean Marcel ABOUMON pour le compte de la BOAD ;
- Monsieur Aly TOURE pour le compte de l'IPS CNPS.

3.2. Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses fonctions de quatre (04) Comités spécialisés, à savoir :

- Comité d'Audit ;
- Comité de Rémunération et de Nomination ;
- Comité des Risques ;
- Comité de Crédit.

❖ Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit dont la présidence est assurée par un administrateur indépendant est composé de trois (3) membres :

- **Président** : M. Edouard MESSOU (**Indépendant**)
- **Membres** : Mme Bénédicte Janine Kacou DIAGOU (**administrateur non exécutif**)
Mme Adidjatou ZANOVI (**Indépendant**)

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le Directeur de l'Audit Interne.

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions et, en particulier, de vérifier la fiabilité et la transparence des informations financières, d'apprécier la pertinence des méthodes comptables ainsi que la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, d'évaluer l'indépendance, la compétence et la stratégie des auditeurs externes et de proposer, le cas échéant, des pistes d'amélioration.

Les principales attributions du Comité d'Audit sont notamment :

- De procéder à l'examen approfondi des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par l'établissement ;
- De surveiller le processus d'élaboration de l'information financière ;
- D'examiner les performances périodiques, notamment les états périodiques d'exécution du budget et du plan d'affaires, d'analyser les écarts et de proposer des ajustements, le cas échéant ;
- D'approuver les procédures de contrôle interne et d'assurer le suivi de leur efficacité ;
- De superviser, d'examiner et d'approuver les programmes d'audit interne et externe de la Banque ;
- D'évaluer l'efficacité de la fonction d'audit interne ;

- D'évaluer chaque année les compétences, l'expertise, la qualité des ressources, le niveau de scepticisme professionnel, ainsi que l'efficacité et le degré d'indépendance des auditeurs externes.
- De recommander à l'organe délibérant ou aux actionnaires la nomination, la rémunération et la révocation des commissaires aux comptes ;
- De passer en revue toute recommandation et tout plan de mesures correctives, y compris l'état des plans mis en œuvre par la Direction pour corriger les insuffisances relevées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Comité d'Audit s'est réuni à six (6) reprises.

❖ **Le Comité de Rémunération et de Nomination**

Le Comité de Rémunération et de Nomination dont la présidence est assurée par un administrateur indépendant est composé de trois (3) membres :

- **Président** : Mme Madeleine YAO (**administrateur non exécutif**)
- **Membres** : M. Edouard MESSOU (**Indépendant**)
M. François KABORE (**Indépendant**)

Le secrétariat du Comité de Rémunération et de Nomination est assuré par le Directeur des Ressources Humaines.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans le processus de sélection de nouveaux administrateurs et de nomination des membres de l'organe exécutif ainsi que dans sa mission relative à la rémunération du Directeur Général, des administrateurs, des autres membres de l'organe exécutif et des cadres supérieurs de l'établissement.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est particulièrement chargé des missions suivantes :

- Élaborer la politique de rémunération des administrateurs, des membres de l'organe exécutif et des cadres supérieurs de NSIA BANQUE CI ;
- Assister l'organe délibérant dans le processus de sélection de nouveaux administrateurs et de nomination des membres de l'organe exécutif ;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre du système de rémunération de la banque ;
- Veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de l'établissement, ses activités, sa stratégie de gestion des risques, sa performance et son système de contrôle interne ;

- S'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales ;
- Examiner, analyser et suivre les plans, procédures et résultats du système de rémunération ;
- Travailler en étroite collaboration avec le comité des risques ;
- Veille à ce que le processus de nomination et de renouvellement soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- Veiller à ce que NSIA Banque Côte d'Ivoire dispose d'un plan de succession adéquat pour les postes de direction ;
- Participer au processus d'évaluation des organes de gouvernance et identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir ;
- Veiller à ce qu'une seule personne ou un groupe de personnes ne domine l'organe délibérant au détriment des intérêts de l'établissement ;
- Formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique RH de la banque.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni à trois (3) reprises ;

❖ **Le Comité des Risques**

Le Comité des Risques dont la présidence est assurée par un administrateur non exécutif est composé de trois (3) membres :

- **Président** : M. Amadou KANE (**administrateur non exécutif**)
- **Membres** : M. François KABORE (**administrateur indépendant**)
M. Charles Denis KOUASSI (**administrateur non exécutif**)

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par le Directeur de la Gestion des Risques.

Le Comité des Risques est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de l'établissement.

Le Comité des Risques est particulièrement chargé des missions suivantes :

- S'assurer de la mise en place, au sein de NSIA BANQUE CI, d'un dispositif de gestion intégrée des risques conforme aux exigences réglementaires ;

- Disposer d'une bonne connaissance de la nature et l'ampleur des risques encourus par l'établissement, les interrelations qui existent entre ces différents risques ainsi que les niveaux de fonds propres et de liquidité requis ;
- Participer à l'élaboration des stratégies de gestion des risques de la banque et procéder annuellement à leur examen ;
- Soumettre au conseil des propositions relatives au degré d'appétence pour le risque ainsi que les limites ;
- Réviser au moins annuellement les politiques et procédures des risques ;
- S'assurer de la mise en place d'une saine culture de gestion des risques ;
- Veiller à ce que l'organe exécutif prenne les mesures nécessaires pour contrôler et maîtriser tous les risques significatifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Comité des Risques s'est réuni à deux (2) reprises.

❖ **Le Comité de Crédit**

Le Comité de Crédit dont la présidence est assurée par Monsieur Jean Kacou DIAGOU est composé de trois (3) membres :

- **Président** : M. Bernard N'DOUMI (**administrateur non exécutif**)
- **Membres** : M. Jean Kacou DIAGOU (**administrateur non exécutif**)
Mme Adidjatou HASSAN ZANOVI (**administrateur Indépendant**)

Le secrétariat du Comité de Crédit est assuré par le Directeur du Crédit.

Le Comité de Crédit est particulièrement chargé des missions suivantes :

- Se prononcer sur les demandes d'emprunt excédant les pouvoirs du Comité de crédit de la Direction Générale ;
- Contrôler l'ensemble du portefeuille de crédit ;
- Faire les déclarations au Comité des Risques sur les emprunts consentis aux personnes intéressées, liées ou apparentées à l'un des dirigeants ;
- Examiner les dossiers proposés en "Perte et profits dont l'approbation initiale a été faite par le Comité des Risques de Crédit de la Direction Générale ;

- Examiner les recommandations et/ou observations faites par les missions de contrôle interne ou externe concernant la situation générale du crédit ;
- Faire un compte rendu de ses activités annuelles au Conseil.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Comité de Crédit s'est réuni à deux (2) reprises.

3.3.Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil, le Conseil se réunit au minimum 03 fois par an. Au cours de l'année 2021, les administrateurs ont été convoqués à 03 réunions à savoir :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 05 mai 2021
- Arrêté des comptes semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 : 26 août 2021
- Session budgétaire 2022 : 10 décembre 2021

Compte tenu de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la Covid 19 limitant les déplacements, les réunions se sont tenues par visioconférence à partir de l'application de téléconférence « Microsoft teams », tout en respectant le quorum du tiers des administrateurs physiquement présents au lieu de convocation.

3.4. Information des administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

TITRE II. PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE

I-Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques de NSIA Banque CI repose sur des fonctions de contrôle indépendantes, chacune contribuant pour les risques qui relèvent de son périmètre de supervision.

Chaque fonction de contrôle dispose d'une charte validée par le Conseil d'Administration, définissant ses règles de fonctionnement.

La fonction de gestion des risques est assurée par la Direction de la Gestion des risques. Elle pilote le dispositif d'appétit aux risques et propose pour validation par la Direction générale, des politiques de risques et soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- La mesure des risques ;
- La surveillance des risques.

I.1- Culture risque

NSIA Banque a mis en place une culture risque, à tous les niveaux de son organisation. Elle dispose d'une charte de gestion des risques qui est revue et validée par le Conseil d'Administration.

Le dispositif de diffusion de la culture risque est basé sur :

- L'appropriation par l'ensemble du personnel des bonnes pratiques matérialisées par l'ensemble des politiques et procédures couvrant les risques de la Banque ;
- La mise en œuvre de campagnes de sensibilisation (affichage, écrans veille, ...) en matière de risques opérationnels ;
- La mise en place de formations obligatoires et spécifiques ayant trait à la gestion des risques ;
- La promotion de la formation de l'ensemble des collaborateurs sur l'évolution de la réglementation.

Par ailleurs, le Code de déontologie et d'éthique participe activement à la diffusion de la culture du risque en définissant des règles de conduite s'appliquant à chaque collaborateur et en encourageant l'esprit d'implication et de responsabilisation.

I.2 Appétit au risque

L'appétit au risque de NSIA Banque CI se définit par la nature et le niveau de risque que la Banque accepte de prendre dans le cadre de son modèle d'affaires et de sa stratégie. Il s'établit de façon cohérente avec le plan stratégique, le processus budgétaire, les activités exercées par la Banque.

La Banque a finalisé la mise à jour de son dispositif d'appétence intégrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée.

Le cadre d'appétence aux risques de la Banque s'articule autour :

- De la déclaration d'appétit pour le risque qui repose sur la sélection et la maîtrise des types de risques que la banque est prête à prendre dans le cadre de son modèle d'affaires ;
- Des limites/ seuils d'alerte pour les indicateurs de risques ;
- De la définition des rôles et des responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du cadre d'appétence au risque

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la circulaire n°04-2017/CB/C relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA, la dernière révision annuelle du dispositif d'appétence au risque de NSIA Banque CI a été approuvée par le Conseil d'administration en sa session du 26 août 2021.

I.3 La cartographie des risques

La cartographie des risques est une évaluation qualitative et quantitative des risques liés aux différents processus de la Banque. Cette évaluation est faite par les responsables de ces processus et revue par les responsables de la gestion des risques et du contrôle interne.

La Direction de la Gestion des Risques, est chargée de la mise à jour de la cartographie des risques. Sur une base annuelle ou en cas d'évènement majeur, en concertation avec les responsables de processus et les fonctions de contrôle, celle-ci procède à :

- L'identification et l'analyse descriptive des risques ;
- L'évaluation brute de la criticité des risques (fréquence moyenne, perte moyenne, perte maximale) ;
- L'évaluation de la criticité nette de ces risques, en tenant compte des dispositifs de maîtrise des risques existants.

II- Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de NSIA Banque Côte d'Ivoire couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne une assurance raisonnable sur la maîtrise des principaux risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser.

La société est engagée dans une démarche d'articulation des deux dispositifs qui vise notamment à identifier les modalités de contrôle dont doivent faire l'objet les processus clés de la Société qui peuvent être affectés par des risques analysés comme « critiques ».

III- Les acteurs internes du contrôle interne

Les entités en charge des activités d'audit interne et de surveillance permanente au sein de NSIA BANQUE CI, sont totalement indépendantes afin de garantir un système de contrôle interne efficace, conformément aux dispositions de la circulaire 03-2017/CB/C de la Commission Bancaire.

Le dispositif de contrôle interne comprend trois niveaux :

- Premier niveau : l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation.

- Deuxième niveau : Le second de second niveau est exercé par la direction de la Gestion des Risques à travers ses deux départements : Le département identification et suivi des risques et le département surveillance permanente. Cette Direction vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles.

Ce dispositif de second niveau couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels, ainsi que des contrôles imposés par la réglementation.

- Troisième niveau : Le contrôle périodique, exercé par l'Audit Interne, qui a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit. Les différentes missions font l'objet de rédaction de programmes de travail détaillés. Ces programmes de travail définissent les objectifs attendus, les travaux à mettre en œuvre. Ils permettent une bonne compréhension par les collaborateurs des diligences à réaliser afin de

produire des conclusions pertinentes. Des séances de formation sont régulièrement dispensées aux membres de l'équipe afin de renforcer leurs connaissances techniques et leurs acquis professionnels.

TITRE III. PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE POUR LES COMPTES SOCIAUX

En ce qui concerne les procédures d'élaboration de l'information financière et comptable des comptes sociaux de NSIA BANQUE CI sont établies conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire révisé (PCB) ainsi qu'à celle nouveau dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Dans le cadre du traitement de l'information comptable et financière pour l'établissement des comptes sociaux, toutes les directions de NSIA Banque CI, sont impliquées. Chacune ayant des tâches spécifiques à réaliser. Il s'agit notamment de :

- Réaliser les inventaires conformément aux notes instructions d'inventaires de fin d'exercice
- S'assurer que les comptes contiennent toutes les informations afférentes à l'exercice 2021 à clôturer,
- Traiter les informations de manière à produire des comptes fiables dans les délais exigés,
- Mettre les états de synthèse à la disposition de la Direction Générale et des commissaires aux comptes sous une forme facilitant leur utilisation,
- Faire examiner les comptes par le Comité d'Audit avant l'arrêté des comptes par le Conseil,
- Faire certifier les comptes par les commissaires aux comptes à l'issue des travaux.

TITRE IV. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme.

Toutefois, il existe des limitations internes de pouvoirs prévues par les conditions d'exercice des mandats des dirigeants sociaux adoptées par le Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 449 de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour la délivrance des cautions, avals et autres garanties n'est plus requise pour les Établissements de crédit, de microfinance ou d'assurance caution dûment agréés pour des engagements pris par des tiers.

Cependant afin de se conformer aux règles de fonctionnement interne de la Banque édictées par le Conseil d'Administration, il a autorisé lors de sa session du 05 mai 2021 pour une durée d'un an, avec effet au 14 mars 2021, le Directeur Général à délivrer, avec faculté de délégation :

- Des cautions, avals et garanties, y compris à première demande, à l'égard de l'administration fiscale et douanière, sans limitation de montant ;
- Des cautions, avals et garanties, y compris garanties autonomes, qui n'entrent pas dans les catégories précédentes dans la limite globale de cent milliards (100 000 000 000) de Francs CFA et de cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA par engagement.

TITRE V REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

❖ Concernant les Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06 août 2021 a fixé le montant global brut des indemnités à allouer aux administrateurs au titre des indemnités de fonction pour l'exercice 2021 à FCFA 235 294 118, soit un montant net de FCFA 200 000 000.

❖ Concernant le Directeur Général

Conformément aux recommandations du Comité des rémunérations, le Conseil a fixé le régime de rémunération du Directeur Général, qui comporte les éléments suivants :

- Une rémunération fixe versée mensuellement selon une périodicité de 14 mois ;
- Un complément de rémunération variable déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préalablement définis par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération. Cette rémunération variable est soumise à un « double plafond » soit :
 - 2,25% net du résultat net annuel réalisé, si la performance globale réalisée par la banque atteint 150% des objectifs annuels ;
 - 1,5 fois le salaire annuel fixe.

Conformément aux règles applicables au sein du Groupe, le Directeur Général bénéficie également :

- D'un régime de protection sociale et de retraite complémentaire ;
- D'une indemnité en cas de départ contraint ou en cas de départ en retraite.

Jean Kacou DIAGOU

Président du conseil d'Administration